

Vos questions / nos réponses

Skenan sevrage

Par [Profil supprimé](#) Postée le 26/02/2020 11:07

Bonjour suite à un accident sur la voie publique, j'ai contracté un pyoderma gangrenosum très douloureux; C'est une maladie rare, non contagieuse et auto-immune, décrite mais sans thérapie existante; cela dure en général un an et disparaît spontanément, qui s'attaque uniquement aux jambes. J'ai été depuis 6 mois sous skenan LP 10mg la nuit (1 prise), et actiskenan 5mg en cas de douleur jour ou nuit. Après une hospitalisation en janvier-février 2020 suite à des complications, et une petite récidive mi-février dont je suis venu à bout en une dizaine de jours, j'ai décidé d'essayer de me sevrer du Skenan. A cette question, mon médecin traitant m'a dit que les doses sont si faibles que je peux arrêter "d'un coup"! Cependant, je suis très agité la nuit (je fais littéralement des sauts de carpe), je dors très mal, un diabète à 1,5g/l est apparu, et je suis fébrile le jour, avec un léger mal de tête... Est-ce trop tôt pour commencer le sevrage? Comment m'y prendre ? Dois-je reprendre du skenan ? Si oui, avec quelle(s) molécule(s), à quelle(s) dose(s) et quelle fréquence organiser le sevrage ? Merci de votre aide.

Mise en ligne le 28/02/2020

Bonjour,

Votre traitement comprend des médicaments qui sont des opioïdes antalgiques proches de la morphine. Ce type de médicament peut créer une addiction chez les utilisateurs.

L'arrêt ou le sevrage de ce type de médicament doit être de préférence encadré par un médecin pour éviter un maximum les souffrances physiques et psychologiques. Dans le cadre de cet espace nous ne pouvons vous répondre sur les questions de posologies.

Si vous le souhaitez, vous pouvez rencontrer un médecin addictologue dans le cadre gratuit et confidentiel d'un Centre de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Vous trouverez en fin de réponse des coordonnées de CSAPA à proximité du périmètre géographique que vous nous avez indiqué.

Nous pouvons en revanche vous donner des informations plus générales. Le skénan, pris régulièrement peut effectivement entraîner des symptômes de sevrage à l'arrêt. Ils peuvent être douloureux, mais ne présentent pas de risque pour la santé. Pour les réduire, il est parfois conseillé de diminuer les dosages de manière progressive. Dans votre situation, nous ne pouvons donc que vous recommander de faire le point avec votre

médecin ou un médecin addictologue, de manière à ce qu'un protocole très personnalisé puisse être mise en place.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

Centre CSAPA Boris Vian

10 rue Colbert
59000 LILLE

Tél : 03 20 15 85 35

Site web : www.epsm-al.fr

Accueil du public : Du lundi au vendredi (sauf le jeudi) de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 9h30 à 13h et de 15h30 à 19h

Substitution : Du lundi au vendredi (sauf le jeudi) de 8h à 12h30 et de 13h30 à 14h30, le jeudi 8h à 12h30.
Tel : 03 28 07 26 80

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation jeunes usagers et familles du Centre Vernon Sullivan (juste à côté de Boris Vian) joignable au 03 20 31 28 89, du lundi au vendredi.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA le Cèdre de l'Association CédrAgir

11 rue Eugène Varlin
59160 LOMME

Tél : 03 20 08 16 61

Site web : www.cedragir.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Les après midi de 14h à 17h sauf le lundi 19h et le jeudi 18h.

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Les après-midi de 14h à 17h sauf le lundi 19h et le jeudi 18h

Substitution : Tous les matins (sauf le mercredi) de 8h30 à 10h30. Le lundi après-midi 17h-19h, le jeudi après-midi de 16h-18h.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Le Relais

40, rue Saint-Antoine
59100 ROUBAIX

Tél : 03 28 33 91 40

Site web : www.lasauvegardedunord.fr/etablissements/le-relais-csapa/

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, jeudi après-midi 16h à 17h30

Consultat° jeunes consommateurs : Possible toute la semaine mais le mercredi est privilégié et réservé à l'accueil des 12-25 ans

Substitution : Distribution le matin de 9h30 à 12h au 40 bis rue St Antoine le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Service mobile : Permanence à la Maison des Femmes de Roubaix à la demande.

[Voir la fiche détaillée](#)